

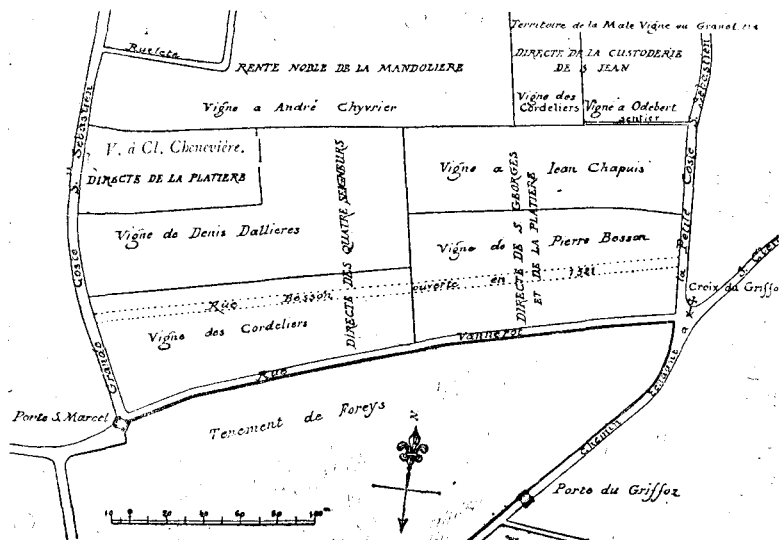
avaient été demembrées d'un même tènement vers le milieu du xv^e siècle, mouvaient de la rente des Quatre Seigneurs, savoir :

L'abbaye St-Pierre-les-Nonains pour un tiers ;

Le chapitre de St-Nizier pour un autre tiers ;

Le prieuré de N.-D. de la Platière pour deux neuvièmes ;

Le chapitre de St-Just, à cause de la rente de l'Obéance de St^e-Foy, pour un neuvième.



Enfin, la vigne de Clemence Chenevière mouvaient de la rente seule du prieuré de N.-D. de la Platière.

Au nord et limitant ledit tènement, se trouvait la rente noble de la Mandolière, que Laurent Capponi acheta le 6 septembre 1566, de noble Christophe Neictard ou Neytard, ayant droit de noble Henry Faye, seigneur de la Duchière, et qui passa ensuite aux Oratoriens, et celle de la Custoderie de St-Jean.